

Publié le 22.01.26

<p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ES DUNES</b> 1 rue Guérifot 14370 ARGENCES 02 31 15 63 70</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b></p> <p>L'an deux mille vingt-six le douze janvier à 9h, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CDC à Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.</p> <p>Date de convocation 7.01.2026</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 6 Votants 6</p> <p>Quorum : 5</p> <p>Etaient présents : Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Nathaly MONROCQ, Régine ENEE, Jacques-Yves OUIN formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés : Laurent DECLERCK, Alexandra LEPINAY, Patrice MARTIN</p> <p>Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN</p>
<p><b>Délibération n° 2026 / 3B</b></p> <p><b>Objet : Modernisation des équipements de support de désenfumage</b></p> <p>Dans le cadre de la maintenance préventive et de la mise en conformité des installations, il est nécessaire de procéder au remplacement des équipements de désenfumage situés au 1 rue St Pierre sur Dives, 14370 MOULT. Le devis par l'entreprise BLM Couverture s'élève à 6 971,12 € TTC (dont 6 337,38 € HT).</p> <p>Les travaux incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le remplacement des fixations 3 en 1 (cavaliers, vis 130 cm, rondelles) pour garantir la conformité aux normes NF EN 12101-2 (sécurité incendie) et assurer la durabilité des installations.</li><li>- Le remplacement des panneaux en polycarbonate par des matériaux certifiés résistance au feu (M1), conformément aux règles ERP et pour améliorer la performance thermique.</li></ul> <p>Ces équipements seront amortis sur 2 ans au titre du compte 21351 (Installations techniques, matériels et outillages industriels) de la nomenclature M57.</p>	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve l'inscription de la dépense de 6 971,12 € TTC au budget d'investissement 2026, au compte 21351 (M57).
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jacques-Yves OUIN

Le Président,

Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*